

BPS Avocats d'Affaires : Des relations fortes et pérennes avec les chefs d'entreprises Un acteur important en Franche-Comté

BPS
AVOCATS D'AFFAIRES

Fondé il y a plus de 35 ans, BPS est l'un des plus anciens Cabinets d'avocats d'affaires indépendants de la place, ce qui illustre sa pérennité et son sérieux. Composé d'une équipe de trois associés et d'une dizaine de collaborateurs, il a axé son activité essentiellement vers le conseil. Entretien avec Maîtres Olivier Pittet, Alexandre Sutter et Nicolas Léger, avocats associés.



Quelles sont les activités dominantes du Cabinet ? Nous intervenons en droit des sociétés, droit fiscal, droit du patrimoine, droit du travail et de la sécurité sociale. L'arrivée de Nicolas Léger, récemment associé, nous a permis d'offrir à nos clients cette compétence complémentaire en droit social, seule matière avec le droit fiscal pour laquelle nous intervenons régulièrement en contentieux.

Une part importante et significative de notre savoir-faire réside dans le conseil et l'accompagnement dans la restructuration et la transmission d'entreprises, notre Cabinet est deve-

nu dans ce domaine un acteur important en Franche-Comté.

A quelle clientèle vous adressez-vous ? Aux entreprises de la Région et au-delà, des sociétés de toutes tailles allant de la PME / PMI intervenant localement, au groupe de sociétés structuré présent sur un plan national ou international. La Franche-Comté, très industrielle, se compose souvent d'entreprises familiales pérennes. Aussi sommes-nous très proches de ces chefs d'entreprises pour lesquels nous sommes véritablement des Conseils privilégiés.

Votre Cabinet se distingue par sa forte croissance depuis un certain nombre d'années... En effet, nous nous développons aussi bien par croissance organique - nous gagnons régulièrement la confiance de nouveaux clients -, que par croissance externe ; le rachat d'un Cabinet d'avocats d'affaires bisontin en 2011 ayant permis d'accélérer notre développement.

Cette dynamique de croissance nous a conduit à quitter le centre-ville de Besançon il y a 3 ans, pour nous installer en périphérie dans de nouveaux locaux bénéficiant d'une très belle accessibilité. Leur architecture contemporaine et fonctionnelle est très appréciée de notre clientèle et valorise l'image de notre Cabinet.

Enfin, et plus récemment, nous avons renforcé nos compétences en matière de conseil et de contentieux fiscal, de droit des contrats d'affaires et d'accompagnement des entreprises en difficultés, par la création d'un département spécifique dédié à ces activités.